



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disposition face à un nouveau risque de dengue à la Réunion

Question écrite n° 25110

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les dispositions que le Gouvernement entend prendre face à un risque d'épidémie de dengue à La Réunion dans les prochaines semaines. D'année en année le moustique *aedes albopictus*, moustique tigre, continue à s'implanter durablement sur l'île. Avec la réorganisation de l'ARSOI (Agence régionale de santé océan Indien), M. le député lui demande si elle peut confirmer qu'elle se fasse sans porter atteinte aux moyens humains et financiers des services actuels de lutte anti vectorielle et de santé environnementale, pouvant mettre en difficulté le travail des agents déjà surchargés en particulier en cette nouvelle période de propagation du virus de la dengue. Les autorités locales redoutent une flambée de la maladie avec l'été. Les contraintes, aussi bien sur les moyens budgétaires qu'humains risquent d'être mal comprises par la population face à ce fléau répétitif et amplifié par la météorologie pluvieuse en cette saison. Il lui demande si elle a anticipé un nouvel épisode d'épidémie de dengue en prenant en compte les événements de l'année 2018-2019 pour protéger la population. Pour rappel, 75 000 personnes ont été touchées depuis 2018 dont 24 000 cas confirmés par des prélèvements, 732 hospitalisations, 2 400 passages aux urgences 20 décès dont 12 directement liés à la dengue. D'autre part, il est constaté que le virus a survécu à deux hivers et qu'il existe maintenant deux virus : le premier était de type 2, le nouveau est de type 1. La circulation du virus se maintient à un niveau plus élevé que les années précédentes ; toutes les communes sont touchées et avec l'augmentation de la température, le milieu devient plus propice à une catastrophe sanitaire. En effet, Météo France relève une augmentation des températures de + 0,8 degrés au-dessus de la normale saisonnière ! Avec des collectivités en manque de moyens humains suite aux différentes coupes dans les quotas d'emplois aidés pour les associations qui interviennent dans l'environnement, par exemple dans le plan ravine, il convient de noter qu'à La Réunion, 327 km de ravines sont répertoriés comme foyers potentiels de gîtes larvaires, ce qui représente 200 ravines dont certaines proches des établissements scolaires et d'autres près de structures hébergeant des personnes âgées. Pour toutes ces raisons, il lui demande si elle prévoit une augmentation des effectifs des agents de l'ARS Réunion, face à la surcharge d'activités LAV (lutte anti-vectoriel) pour un vrai service public sanitaire dans l'intérêt de la santé de la population réunionnaise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25110

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10687

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)